



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260424-ARR26-143-AR  
Date de télétransmission : 24/04/2026  
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Direction des Assemblées, des Assurances, des affaires Domaniales et Juridiques  
Service des Assemblées

**Publié le**  
**24 AVR. 2026**

**Objet : Arrêté municipal portant désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense dit « correspondant défense ».**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-21 ;

**Vu** les circulaires du secrétaire d'Etat à la défense en date des 26 octobre 2001 et 18 février 2002 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

**Vu** la circulaire n°1164 du 18 février 2002 relative aux correspondants défense ;

**Vu** l'instruction ministérielle n°1590 du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense ;

**Vu** la circulaire n°001395 du 24 janvier 2004 relative aux correspondants défense ;

**Vu** l'instruction ministérielle n°000282 du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

**Vu** la délibération n°2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** ce qui suit :

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Il appartient au maire de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal

Il convient, après le renouvellement intégral du Conseil Municipal, de désigner un nouveau conseiller municipal en charge des questions de défense.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**ARRETE**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260424-ARR26-143-AR  
Date de télétransmission : 24/04/2026  
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**Article 1 : DESIGNE** Madame Martine SANZ en qualité de conseillère municipal chargée des questions de défense dit « correspondant défense »

**ARTICLE 2 : PRECISE** que la directrice générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication et à son inscription au registre des arrêtés de la commune.

**ARTICLE 6 : INDIQUE** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

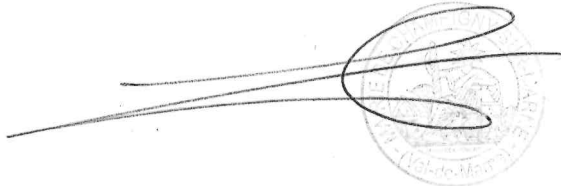
- Madame Martine SANZ.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

**24 AVR. 2026**

**Monsieur Laurent JEANNE**

**Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France**



Notifié le